



OPÉRATION
NATIONALE
CONCERTÉE
NAUTIQUE
27 et 28 juillet 2024

Communiqué de presse

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE SÉCURITÉ NAUTIQUE

« CET ÉTÉ SUR L'EAU, SOYEZ RÉGLO »



Montréal, le 26 juillet 2024 – C'est sous le thème « Cet été sur l'eau, soyez réglo » que plusieurs services de police du Québec, intensifieront leurs interventions les 27 et 28 juillet prochains dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) en sécurité nautique.

Cette ONC cible particulièrement les comportements des plaisanciers qui remettent en cause leur propre sécurité ainsi que celle des autres.



À quai, sur les plans d'eau, comme sur la route, l'achalandage ne cesse d'augmenter. Dans la majeure partie des collisions, chavirements et noyades, le comportement humain est un facteur important. Connaître son embarcation et se familiariser avec ses équipements lors d'activités nautiques peut éviter des situations déplorables dues à l'inexpérience.

Dans le cadre de ce week-end, les policiers réaliseront diverses interventions auprès de la clientèle nautique autant à quai que sur les plans d'eau, ou sur la route à proximité lors du retour à la maison. Tous appliqueront, selon la situation, les différentes lois et règlements, notamment la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.



Conseils de sécurité

- Prenez connaissance de la météo pour la journée avant de partir;
- Faites un survol du secteur et prévoyez son itinéraire à l'aide d'une carte ou du Web si vous ne connaissez pas l'endroit où vous allez naviguer;
- Assurez-vous d'avoir l'équipement obligatoire selon la pratique de l'activité nautique s'il y a lieu. Par exemple, chaque occupant est dans l'obligation d'avoir un vêtement de flottaison individuel (VFI) adapté à sa taille, et ce, à l'intérieur de tout type d'embarcation;
- Regardez si des interdictions de navigation sont en vigueur dans le secteur sélectionné;



- Informez quelqu'un du plan de route ou de l'activité (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.);

Il est recommandé de ne pas consommer de l'alcool à bord d'une embarcation. Les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour de plus amples informations sur les conseils et règles en matière de sécurité nautique, consultez le guide de sécurité nautique au : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf

Rappelons que par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes d'activités nautiques puissent en profiter en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Afin d'éviter de sombrer dans les problèmes, cet été, sur l'eau, soyez réglo!

-30-

Information :

Service de la diffusion et des relations médias

Sûreté du Québec

Montréal – Grand quartier général

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Section des relations médias

Division des communications

Service de police de la Ville de Montréal

1441, rue Saint-Urbain, 5^e étage

Montréal (Québec) H2X 2M6

T 514 280-2015

relations.medias@spvm.qc.ca

spvm.qc.ca

Direction des communications et du soutien à la communauté

Service de police de Saguenay

418-698-3978

medias.police@ville.saguenay.qc.ca